

# DISPENSES D’AFFILIATION

## Tableau récapitulatif

Situation	Garanties	Quand	Conditions	Durée	Justificatifs
Salariés bénéficiant d’une couverture complémentaire obligatoire en tant qu’ayants droit.	Prévoyance et Frais de santé	Dispense prévue dans l’acte de mise en place*.	Salariés présents dans l’entreprise lors de la mise en place <u>et</u> bénéficiant déjà d’une couverture complémentaire obligatoire	Permanente	Justificatifs annuels de la couverture complémentaire obligatoire.
Salariés bénéficiant d’une couverture complémentaire obligatoire à titre personnel (cas des employeurs multiples.)	Prévoyance et Frais de santé			Permanente	Exigence d’un écrit et des justificatifs de la couverture souscrite par ailleurs.
Salariés bénéficiant déjà d’une couverture complémentaire individuelle.	Frais de santé	Dispense prévue dans l’acte de mise en place*.	Salariés présents dans l’entreprise lors de la mise en place <u>et</u> bénéficiant déjà d’une couverture complémentaire	Temporaire (Échéance du contrat individuel)	Preuve du contrat individuel
Couple travaillant dans la même entreprise	Prévoyance et Frais de santé			Permanente	
Ayants droit du salarié couverts à titre obligatoire.	Prévoyance et Frais de santé		Ayants droit bénéficiant d’une couverture complémentaire obligatoire.	Permanente	Justificatifs annuels de la couverture complémentaire obligatoire.

# DISPENSES D’AFFILIATION

## Tableau récapitulatif

Situation	Garanties	Quand	Conditions	Durée	Justificatifs
<b>Refus d’affiliation</b> (Mise en place par DU et quote part salariale)	Prévoyance, Frais de santé et Retraite		Salariés présents dans l’entreprise lors de la mise en place	Permanente	Demande de dispense par écrit
<b>CDD/ Saisonniers</b>	Prévoyance, frais de santé et Retraite			Durée du contrat de travail	Demande de dispense par écrit
<b>Salariés à faible rémunération</b> (inférieur à un mi temps/apprentis)	Prévoyance, frais de santé et Retraite			Durée de la situation	
<b>Salariés bénéficiaires de l’aide à l’acquisition d’une complémentaire santé</b>	Frais de santé	Dispense prévue dans l’acte de mise en place*		Fin du droit à l’aide	Justificatifs de l’aide

\* **Mise en place** : L La Circulaire évoque la date de mise en place du régime comme condition de certaines dispenses, or une fois mis en place, un régime peut subir des évolutions ce qui donne lieu à un nouveau régime et une nouvelle « mise en place ». La tacite reconduction donne lieu à un nouveau contrat lors de cette reconduction. A fortiori cette solution vaut elle pour une modification d’un contrat existant. Il convient de considérer, par extension, que toute modification d’un régime vaut nouveau régime et par conséquent nouvelle mise en place.

Faute pour la Circulaire d’évoquer expressément « le premier régime mis en place dans l’entreprise », elle vise nécessairement la date de mise en place du dernier régime sans considération du fait qu’un régime antérieur différent ait pu préexister.

Par ailleurs, outre une différenciation de traitement peu justifiable, ces conditions aboutissent à établir une discrimination fondée sur la situation de famille incompatible avec les principes de non discrimination posés par l’article L1132-1 du Code du travail.

## CONDITIONS DU BÉNÉFICE DE LA DISPENSE D’AFFILIATION

- **Salarié couvert à titre obligatoire par un autre régime en tant qu’ayant droit.**

	Présent lors de la mise en place*.	Embauche postérieure à la mise en place*.
Déjà affilié à un autre régime obligatoire lors de la mise en place*.	➤ Dispense	➤ Pas de Dispense
Affiliation à un autre régime obligatoire postérieure	➤ Pas de Dispense	➤ Pas de Dispense

- Salarié couvert à titre personnel par un autre régime obligatoire (cas des employeurs multiples)

	Présent lors de la mise en place*.	Embauche postérieure à la mise en place*.
Déjà affilié à un autre régime obligatoire lors de la mise en place*.	➤ Dispense	➤ Dispense
Affiliation à un autre régime obligatoire postérieure	➤ Dispense	➤ Dispense

➤ **Salarié couvert à titre facultatif par un autre régime**

	Présent lors de la mise en place*.	Embauche postérieure à la mise en place*.
Déjà affilié à un autre régime obligatoire lors de la mise en place*.	➤ Dispense	➤ Pas de Dispense
Affiliation à un autre régime obligatoire postérieure	➤ Sans objet	➤ Sans objet

➤ **Ayant droit du salarié couvert à titre personnel par un autre régime obligatoire.**

	Présent lors de la mise en place*.	Embauche postérieure à la mise en place*.
Déjà affilié à un autre régime obligatoire lors de la mise en place*.	➤ Dispense	➤ Dispense
Affiliation à un autre régime obligatoire postérieure	➤ Dispense	➤ Dispense